

# Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

## ÉDITORIAL

### La porte, Oswald!

Il est marrant, Oswald Sigg. Membre du PS depuis 1972, il y a défendu longtemps la sortie des socialistes du Conseil fédéral. En 2009, alors qu'il prend sa retraite, il avoue à demi-mot qu'il n'a pas changé d'avis: «La participation au Conseil fédéral est une question que notre parti ne se pose pas assez souvent» (*L'Hebdo* du 16 avril).

Pourquoi y trouver quoi que ce soit à redire? Eh bien, parce qu'Oswald Sigg n'est pas exactement un simple militant du Parti socialiste. Avant de devenir vice-chancelier de la Confédération, il s'est occupé de la communication de cinq conseillers fédéraux, dont deux UDC, Samuel Schmid et Adolf Ogi. Il a ensuite assisté la radicale Annemarie Huber-Holz puis la démocrate-chrétienne Corina Casanova, chancelières de la Confédération.

Bref, hormis les conseillers fédéraux eux-mêmes, il est difficile de trouver des socialistes qui aient davantage trempé dans la sauce gouvernementale que le bon Oswald Sigg.

Le constat a certes un aspect réjouissant: il s'agit là d'un rare cas d'aveu après coup de l'inutilité de l'engagement du PS au gouvernement. On cherchera en vain d'autres personnes pour admettre, au terme d'un parcours semblable, qu'«au sein d'un gouvernement de droite, le PS ne peut pas obtenir suffisamment de succès»!

Un tel écart de la parole aux actes n'est pas de nature à restaurer la confiance des militants dans leurs représentants gouvernementaux fédéraux. Mais l'aveu a le mérite de relancer le débat: lorsque les conseillers fédéraux socialistes semblent ne plus avoir pour espace d'influence que leur blog personnel, peut-être le temps est-il venu de se reposer une certaine ancienne question.

La rédaction



## DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

### Construire une Europe sociale!

Le 7 juin prochain sera connue la composition du Parlement européen pour la législature 2009-2014. En toile de fond de ce scrutin, le processus de ratification du traité de Lisbonne devrait provoquer une large discussion sur l'avenir des institutions et politiques de l'Union européenne. Malgré l'opposition d'une partie de la gauche à un traité qui reprend les grandes lignes de la défunte Constitution européenne, la campagne est restée particulièrement molle dans les États membres de l'Union. Le fantôme du déficit démocratique a ressurgi.

Pages de gauche saisit l'occasion de se pencher sur les mécanismes de la démocratie européenne. L'enjeu est partiellement institutionnel. Mais plus fondamentalement, il s'agit de questionner l'attitude de la gauche, européenne et suisse, face à un très libéral processus d'intégration du continent par la création d'un marché commun et la libéralisation des échanges. «L'Europe sociale» est-elle plus qu'un mythe?

Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort:  
Le «New deal»  
venu d'en bas

Page 3

Syndicalisme:  
Afrique du Sud  
et mouvement  
syndical

Page 4

National:  
Sauvez le  
service public  
postal!

Page 11

## Défense d'une lutte courageuse

Dans son numéro 3, l'Anticapitaliste (le nouveau bimensuel lancé par la Gauche Anticapitaliste) analyse l'affaire Marisa Pralong - vendeuse licenciée scandaleusement par Manor en raison de ses activités syndicales - et plus précisément la gestion de celle-ci par Unia-Genève. Coupable, selon l'auteur de l'article, d'avoir sacrifié Marisa Pralong sur l'autel de la bureaucratie syndicale.

Il ne s'agit pas dans ces lignes de se lancer dans une défense à couteaux tirés de l'appareil syndical (l'Histoire est remplie d'exemples qui appellent à la critique), et de ses orientations politiques ou stratégiques. Juste rappeler deux principes de base tels que conscience du rapport de force et respect de l'intelligence des travailleur-se-s... En effet, Marisa Pralong est une militante exemplaire. Il en découle qu'elle connaît mieux que quiconque la réalité dans laquelle s'inscrit cette histoire dramatique: un secteur extrêmement fragile face aux pressions patronales, en raison du taux de syndicalisation très bas qui y règne, mais aussi de la peur ambiante qui amoindrit les possibilités de mobilisation collective du personnel. Et pour bloquer un magasin, comme le suggère l'auteur, il faut avoir l'unité des travailleur-se-s concernés. Prétendre le contraire, comme le fait l'article en attaquant la manière dont la lutte a été menée, revient à insulter la capacité de discernement de Marisa Pralong! Car s'il est juste de réclamer l'unité des travailleur-se-s et la construction de celle-ci sur le lieu de travail, il va de soi que les conditions objectives pour

l'émergence d'une mobilisation sont plus favorables sur un chantier que dans un magasin! Marisa Pralong a été licenciée pour avoir déclaré à la presse qu'il était impossible pour le personnel de vente de se plaindre de ses conditions de travail sans risquer de se faire licencier. De là, on peut aisément imaginer dans quel état de terreur sont plongés les collègues de la syndicaliste... Sans parler des pressions que leur impose la direction via des tracts anti-syndicaux dans les locaux du magasin, des entretiens «informels» ou des déclarations mensongères dans la presse. Enfin, il convient de rappeler que Marisa Pralong et Unia Genève se battent pour la réintégration de cette dernière à Manor. Pour information, la réintégration n'est nullement prévue par la législation helvétique. C'est déjà un acte de courage et de bravoure immense de la part de la militante de se battre pour ce but. Avec tout ce que cela implique d'imaginer retourner travailler pour un employeur qui a violé tout ce qu'il y avait à violer en matière de droits fondamentaux, et l'humiliation qu'il a fait subir à son employée. Et Unia, sauf erreur, la soutient dans ce combat où rien n'est acquis.

Tout ça pour dire que, à force de croire qu'ils ont le droit de penser à la place de la classe ouvrière, certains en oublient que pour renverser un ordre établi (le rapport de force capital-travail en Suisse), il vaut mieux d'abord prendre connaissance de la (dure) réalité du quotidien de la classe laborieuse.

Lucie Armoillaz

## Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

Abonnement annuel: Fr. 49.-  
Abonnement de soutien: Fr. 130.-  
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e-s, chômeuse·eur-s): Fr. 39.-  
CCP 17-795703-3

[www.pagesdegauche.ch](http://www.pagesdegauche.ch)

### Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne  
info@pagesdegauche.ch

### Rédaction:

Samuel Bendahan (SB), Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), André Mach (AM), Raphaël Mahaim (RM), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Rebecca Ruiz (RR), Julien Wicki (JW), Benoît Gaillard (BG), Arnaud Thiéry (AT).

### Comité:

Olivier Barraud, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Dominique Hartmann, Pierre-Yves Maillard, Cyril Mizrahi, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Géraldine Savary, Alberto Velasco.

### Collaboration permanente:

Antoine Chollet, Grégoire Junod, Salima Moyard, Philipp Müller, Marc Olivetta, Aline Flomir.

### Illustrations:

Christian Vullioud, Philippe Mivelaz.

### Maquette:

Marc Dubois, mdvr, Lausanne.

### Mise en page:

Line Rouyet, Renens.

### Webmaster:

Kevin Luximon, Lausanne.

### Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

### SOMMAIRE

- |        |                                      |
|--------|--------------------------------------|
| 1      | La porte, Oswald                     |
| 2      | Défense d'une lutte courageuse       |
| 3      | Afrique du Sud et mouvement syndical |
| 4      | Sous-traitance                       |
| 5 à 10 | Dossier: Démocratie européenne       |
| 11     | La loi sur les faillites             |
|        | La rose et le poing                  |
| 12     | Sauvez le service public postal      |
| 13     | L'autorité parentale conjointe       |
|        | Les vrais abseurs de l'AI            |
| 14     | Interview de Moritz de Hadeln        |
| 15     | Interview d'Eva Gloor                |
| 16     | Edo Fimmen                           |



# Le «New Deal» venu d'en bas

*A la suite du crash de Wall Street, l'économie a sombré. Les banques ont implosé. Les faillites se sont multipliées. Le système financier s'est à peu près écroulé. Le chômage a explosé.*

Par Christopher Phelps, historien à l'Université d'Etat d'Ohio (USA)

Lorsqu'un candidat promettant le changement a gagné la présidence des Etats-Unis, le règne des Républicains s'est arrêté. Le nouveau gouvernement qui avait suscité un immense espoir s'est trouvé face à un problème gigantesque: comment faire redémarrer rapidement l'économie?

Cette description s'applique autant à 2008 qu'à 1932 – autant à notre situation présente qu'à celle de la Grande dépression. Il n'est donc pas étonnant qu'autant d'experts comparent les débuts de Barack Obama aux cent premiers jours de Franklin Roosevelt, cette période exaltante durant laquelle Roosevelt a ratifié pas moins de 16 législations majeures. Mais les cent jours furent-ils aussi bons que cela pour les travailleurs? Pas vraiment. C'est le deuxième «New Deal» de Roosevelt, celui de 1935, qui mérite notre attention.

Les premières tentatives de Roosevelt pour secourir l'économie portaient plus sur le sauvetage des banques que sur la situation des gens ordinaires.

*... «Le second New Deal était très différent du premier. Il visait la justice sociale autant que la relance économique» ...*

Ses premiers efforts comportèrent des tentatives importantes comme la Tennessee Valley Authority qui permit d'amener l'électricité dans des zones rurales. Mais au centre de ces cent jours on trouve deux échecs retentissants: la loi de relance de l'industrie nationale (NIRA) – une tentative de coordonner les entreprises, l'Etat et les syndicats – et la loi d'ajustement agricole (AAA). La NIRA demandait aux entreprises de reconnaître volontairement les syndicats,

mais comme cette loi n'était pas contraignante ni les salaires, ni le taux de syndicalisation n'augmentèrent vraiment. Quant à l'AAA, elle n'amenait rien aux travailleurs agricoles ni aux petits paysans, et elle provoqua même l'outrage de l'opinion publique lorsqu'on se rendit compte qu'en ces temps de pénurie alimentaire, elle payait les agriculteurs pour tuer six millions de porcelets afin de restaurer le prix du porc. En 1935, la Cour suprême déclara ces deux lois anticonstitutionnelles.

## UNE DEUXIÈME CHANCE POUR LES RÉFORMES

Le deuxième «New Deal», un ambitieux programme de réformes sociales lancé en 1935, était bien plus progressiste. Il augmenta substantiellement les taux d'impôts des riches, et en son cœur se trouvaient trois législations: la loi nationale sur les relations de travail (NLRA), l'administration des grands travaux et la loi sur la sécurité sociale. La NLRA défendit le droit des travailleurs à se syndiquer, à négocier collectivement et à faire grève. Elle rendit illégaux les syndicats «maisons» et les contrats jaunes que les employeurs forçaient souvent les travailleurs à signer dans les années 1920. Ces contrats obligeaient les travailleurs à ne pas se syndiquer s'ils voulaient garder leur emploi. L'administration des grands travaux remit les chômeurs au travail en leur faisant construire des routes, des ponts, des écoles et des bibliothèques. La loi sur la sécurité sociale créa une assurance vieillesse et des indemnités de chômage. En bref, le deuxième «New Deal» fit pro-

gresser l'égalité économique et le droit du travail bien plus loin que les cent jours.



La grève Autolite à Toledo a conduit à 5 jours de batailles entre 6000 ouvriers et 1300 policiers

## QU'EST-CE QUI AVAIT CHANGÉ?

Qu'est ce qui explique les différences entre 1933 et 1935? La réponse à cette question nous donne quelques pistes sur la manière dont nous pourrions aujourd'hui influencer les décisions politiques dans le bon sens. Premièrement, la classe ouvrière s'est mobilisée. En 1934, des grèves militantes se sont déclenchées chez Electric Auto-Lite à Toledo, parmi les travailleurs agricoles mexicains et philippins d'Imperial Valley en Californie du Sud, sur les docks de San Francisco, parmi les camionneurs de Minneapolis, et dans l'industrie textile, du Massachusetts à la Caroline du Nord, grâce aux travailleurs immigrés et noirs. Ces grèves témoignaient d'une prise de conscience interrassiale au sein du mouvement syndical. Elles étaient souvent faites d'une alliance entre travailleurs et chômeurs et comportaient des pratiques courageuses telles que des grèves de solidarité et des occupations d'usine. Cette éruption conduisit le leader des mineurs de fond John L. Lewis à pousser pour un syndicalisme interprofessionnel – c'est-à-dire pour l'organisation des tra-

vailleurs dans un seul syndicat plutôt que métier par métier dans différents petits syndicats. En 1935, le Comité des organisations industrielles (CIO) est né. La NLRA est une reconnaissance des ces forces militantes et même une concession à celles-ci, elle n'en est pas à l'origine. [...]

## LE NEW DEAL D'EN BAS

Les actions de Roosevelt en 1935 qui ont redonné du travail aux gens, fait payer les riches et créé la Sécurité sociale étaient une réponse directe aux pressions multiples exercées par des citoyens demandant des changements profonds. Le second New Deal était très différent du premier. Il visait la justice sociale autant que la relance économique. Ce n'était pas un accident, mais le résultat d'une formidable poussée venant d'en bas.

Les fruits du second New Deal furent des emplois syndiqués et bien payés, une sécurité sociale convenable pour les seniors et des indemnités de chômage. Toutes ces avancées sont ce qui a permis le grand boom économique de l'après-guerre jusque dans les années 1960, quand les salaires augmentaient régulièrement et que les travailleurs ont commencé à se percevoir comme faisant partie de la «classe moyenne».

Pendant les élections primaires de l'an dernier, Barack Obama a souvent répété que le changement ne peut venir que d'en bas. Il a raison. Si les cent premiers jours d'Obama, comme ceux de Roosevelt, se révèlent n'être que le début de l'épopée, ce sera car un acte plus ambitieux encore sera joué dans les rues, sur les lieux de travail, dans les quartiers par les héros méconnus qui font si souvent l'histoire par en bas.

Article paru dans Labor Notes, n°361, avril 2009, trad. RF

# Comment Mswati compte utiliser Zuma

*A l'occasion de l'élection de Jacob Zuma à la tête de l'Afrique du Sud, Pages de gauche revient sur les liens entre le mouvement syndical sud-africain et celui du Swaziland. Le Swaziland est la dernière monarchie féodale d'Afrique et le roi Mswati III se comporte en dictateur autocratique en particulier vis-à-vis du mouvement syndical.*

Par Terry Bell, *Inside Labour*

Le roi autocrate Mswati III du Swaziland, encouragé par son invitation et sa réception officielle à la cérémonie d'investiture du nouveau président de l'Afrique du Sud Jacob Zuma, a ordonné une répression sévère du mouvement syndical swazilandais et des militant·e·s démocratiques. C'est là l'opinion de nombreux militant·e·s alors que les rafles policières ont continuées cette semaine (du 11 mai, NDLR).

Bien que les médias sud-africains n'en aient pas parlé, des militant·e·s en exil, ainsi que des syndicalistes du «royaume montagneux» ont rapporté de nombreux raids au cours desquels la police a saisi du matériel – y compris des tee-shirts – demandant la fin de la monarchie féodale.



Jan Sithole, secrétaire général de la confédération des syndicats du Swaziland

«Ils réagissent au fait que les démocrates ont demandé à ce que Mswati ne soit pas invité à la cérémonie d'inauguration du président Zuma» a déclaré Jan Sithole secrétaire général de la fédération des syndicats du Swaziland. Il parlait ainsi le 13 mai peu avant son départ pour Genève où il assistera à une conférence de l'Organisation internationale du travail. Le 3 juin il devrait y demander des actions contre la violation répétée des droits humains dans le royaume.

A la tête du mouvement visant à la suppression de la dernière monarchie féo-

dale d'Afrique se trouve la Coalition swazilandaise des organisations civiques (Sccco)



Mswati III met le mouvement syndical au garde-à-vous.

dirigée par l'ancien syndicaliste du secteur des services financiers, Musa Hlope. Réagissant à la dernière série de rafles il soulignait que «le régime semble penser que ce sera plus facile pour lui quand Zuma sera président».

Cette évaluation est fondée sur le fait que Zuma a développé une relation proche avec la famille royale swazilandaise durant les années d'exil qu'il a passé au Swaziland. Zuma a également fait savoir qu'il souhaitait épouser une des sœurs de Mswati, Sebentile Dlamini.

Mais Hlope est convaincu que Mswati et sa cour font erreur car ils voient Zuma dans la même veine autoritaire que Mswati. «Ce qu'ils ne semblent pas comprendre c'est que Zuma doit rendre des comptes aux groupes qui l'ont placé là où il est» affirme le coordinateur du Sccco.

Or en première ligne de ses groupes se trouvent la Cosatu (la confédération sud-africaine

des syndicats) et le parti communiste sud-africain (SACP) qui sont en phase avec les luttes



démocratiques au Swaziland, et se sont joint aux appels au gouvernement sud-africain de ne pas inviter Mswati à la cérémonie d'investiture de Zuma.

Mais Mswati a été invité, est venu et a été honoré comme un chef d'Etat. Et parmi les 4000 invités participant à la cérémonie, il y avait aussi des représentants importants de la Cosatu et du SACP.

«Mais il y a eu des sifflets et des quolibets quand Mswati est entré» a déclaré le porte-parole de la Cosatu Patrick Craven. Cette brève interruption est semble-t-il venu d'un petit groupe de personnes qui comprenait le secrétaire général du SACP et le président de la jeunesse de l'ANC Julius Malema.

«C'est vraiment regrettable que personne ne soit sorti car la presse n'a pas rapporté ces sifflets et les médias au Swaziland ont dit que le roi avait reçu un accueil très chaleureux» a déclaré Lucky Lukhele du réseau de solidarité avec le Swaziland, basé à Johannesburg. Hlope a ajouté «c'est de notre faute. Nous aurions dû demander et organiser un tel esclandre». Il a ensuite promis que dans les mois

à venir il y aurait «une meilleure organisation et une meilleure coordination».

La prochaine étape sera la campagne pour faire libérer Mario Masuku, président du Mouvement démocratique du peuple uni (Pudemo) qui est détenu à la prison de haute sécurité de Matsapa depuis le 15 novembre dernier officiellement pour «soutien au terrorisme».

«Ils ont maintenant ajouté une accusation de trahison, mais il n'y a pas eu de mise en examen officielle ni de date fixée pour un procès» d'après un des fils de Masuku, Mzwandile, qui est avocat-stagiaire.

Au grand dam de Mswati et de ses ministres, le mouvement syndical récemment unifié et les différents groupes pro-démocratiques qui se sont regroupés au



Le dernier monarque féodal d'Afrique

sein du Front démocratique uni ont utilisé les célébrations de la fête du premier mai pour demander la libération immédiate de Masuku.

Traduction Romain Felli

DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

# Au chevet de la démocratie européenne

**En juin prochain, les citoyen-ne-s des Etats membres de l'Union européenne (UE) se rendront aux urnes pour élire les 736 député-e-s au Parlement européen pour la législature 2009-2014. L'occasion pour Pages de gauche de se pencher sur la démocratie européenne, ses mécanismes, son déficit et les enjeux politiques de la prochaine législature.**

Les prochaines élections au Parlement européen auront lieu du 4 au 7 juin 2009. Une fois les résultats connus, il est à parier que la presse suisse, majoritairement méfiante vis-à-vis de l'Europe politique, soulignera le faible taux de participation, dans une belle démonstration de ce que signifie Schadenfreude. Les pro-européens se lamenteront, pour pointer du doigt le manque d'engagement des partis et des politiciens européens. Les antis s'attaqueront au monstre bureaucratique, à l'étouffement de l'État nation et revendiqueront la nécessaire subsidiarité.

L'Union européenne, ses institutions et sa démocratie évoluent constamment. Le Traité de Lisbonne devrait rendre les institutions de l'UE plus efficaces et plus démocratiques. Un constat s'impose: l'UE n'est pas une démocratie parlementaire et ne le sera pas dans un avenir prévisible. Elle reste dominée par les ministres des États membres qui sont dits «maîtres des traités» («Herr der Verträge») et les principaux législateurs de l'UE, même si les pouvoirs du Parlement européen

bien plus qu'un accord commercial multilatéral. Ses institutions doivent s'adapter à cette nouvelle donne. Ce pas n'a pour l'heure été qu'imparfaitement effectué.

Deux exemples à ce sujet. Le traité d'Amsterdam (1997) a

tenté avant tout au patronat qui peut librement délocaliser au sein de l'Europe des 27 et profiter des conditions de travail les plus défavorables.

Dans ces deux cas, ce n'est pas à la Cour de Justice de

enjeux. Les partis, le Parti socialiste européen (PSE) en premier lieu, sont attendus au tournant. Il faut que les débats sur l'Europe sociale, l'Europe des droits de l'homme, aient effectivement lieu lors de la campagne pour les élections européennes et au sein du Parlement. Le rôle des partis, nationaux et européens, et des syndicats dans le processus démocratique européen sera mis en lumière dans le présent dossier.

Si *Pages de gauche* ne vous proposera pas de position unitaire sur les débats qui animent l'Union européenne et la gauche européenne, il présentera dans ce dossier les différents enjeux de la transformation de l'UE et de ses institutions.

À l'horizon suisse, le débat, sur l'Europe sociale entre autres, doit-il se faire en dehors de l'UE ou faut-il adhérer, quitte à travailler ensuite à changer l'UE de l'intérieur? Il faut s'inquiéter du caractère intrinsèquement libéral de la construction européenne, mais la position suisse

n'est-elle pas pire en dehors de l'UE? La pression à la libéralisation se fait tout autant sentir, sans que la participation démocratique ne soit assurée ni que les bénéfices de l'adhésion ne soient garantis. Le rapport de la Suisse à la démocratie européenne sera abordé en fin de dossier.

Arnaud Thiéry



WWW.EUDEBATE2009.EU

... «Un constat s'impose: l'UE n'est pas une démocratie parlementaire» ...

sont constamment étendus.

À gauche, les zones d'inquiétude subsistent. Le but historique de la Communauté économique européenne (CEE) était, pour instaurer la paix en Europe, de libéraliser les échanges au sein du marché commun. Or, l'Union européenne, si elle est basée sur la CEE et l'union douanière, est

donné une nouvelle impulsion à l'espace de liberté, de sécurité et de justice offert par l'UE. Il faut entendre par là que l'Union se donne comme objectif de lutter contre la criminalité au sein d'un espace dépourvu de frontières internes tout en respectant les droits humains. Autre enjeu brûlant du moment, les libertés fondamentales de l'Union profi-

définir la relation entre les libertés économiques d'une part, la protection sociale et les droits humains d'autre part. Il est du ressort du Parlement de se prononcer sur ces questions et de veiller aux droits des travailleurs ainsi qu'aux droits des suspects dans le cadre de procédures pénales. Le Parlement doit également avoir la volonté de se saisir de ces

**Déficit démocratique européen et institutions**  
Causes et remèdes

6

**Déficit démocratique européen et institutions**  
Causes et remèdes

7

**Le manifeste du Parti socialiste européen**  
Un contenu douteux

8

**Confédération européenne des syndicats**  
En manque de combativité

9

**Entretien avec Jean-Claude Rennwald**  
Le débat de l'adhésion

10

## DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

# Construction des élites pour Union des peuples

*Le déficit démocratique de l'Union européenne est-il une invention de politologues destinée à alimenter la demande en remèdes miracles? Quelle potion faudra-t-il encore avaler au nom du dépassement du fameux déficit?*

La première étape de la construction européenne est caractérisée par «l'intégration négative», définie comme une politique visant à la suppression des entraves à la libre circulation des marchandises, des services et des personnes en vue d'établir un marché commun. Le Traité de Rome de 1957 vise à abolir les droits de douane entre les États membres et à garantir l'égalité de traitement entre marchandises, services et travailleurs indigènes et étrangers. Comme mesure d'accompagnement, la Communauté est dotée du pouvoir d'accorder de larges subventions au secteur agricole, puis, plus tard, des instruments de la politique régionale.

Les institutions européennes sont construites en fonction de cet objectif principalement libéral. Elles doivent répondre à un besoin essentiel: obliger les États parties au traité à appliquer leurs concessions commerciales. On instaure ainsi une Commission indépendante chargée de surveiller les États et de traquer les entraves au commerce. Si la Commission suspecte une violation du Traité, elle soumet le cas à la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) pour décision. Les règles négociées au niveau européen s'imposent ainsi aux États et aux parlements nationaux. Or, les ministres de ces mêmes États retiennent leur pou-

voir de décision en attribuant au Conseil, le plus souvent unanime, le pouvoir de décider des actes législatifs supranationaux.

Tant que la Communauté européenne est comprise comme un instrument servant à la mise en œuvre de concessions commerciales des États membres et chargé d'appliquer le droit de la concurrence, la question démocratique reste secondaire. On pouvait encore argumenter que la décision de principe pour la libéralisation des échanges avait été prise par les parlements démocratiquement élus au moment de la ratification. Les décisions subséquemment prises par les ministres au sein du Conseil lieront des parlements nationaux qui se reconnaissaient encore dans le consensus permissif.

## L'UNION EUROPÉENNE ET LA CROISSANCE DES TÂCHES

La construction européenne passe à l'étape de «l'intégration positive» consacrée par le Traité de Maastricht de 1992 qui élargit les compétences de la Communauté européenne et instaure l'Union européenne et ses piliers «non économiques» (politique étrangère et coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures). L'activité régulatrice de la Communauté concerne dès lors tous les aspects liés de près ou de loin au marché commun. L'introduction

de l'Union économique et monétaire communautarise une compétence centrale de l'État nation. Par ailleurs, l'Union étend son emprise sur des domaines très variés qui peuvent, dans l'imaginaire collectif, toucher au noyau de la souveraineté nationale. L'extension des compétences supranationales dans le domaine du droit pénal est l'un des derniers développements en date.

En parallèle, la Cour de Justice s'est chargée de donner une qualité particulière au droit européen. La CJCE a considéré que la nature du traité et donc de la Communauté, ordre juridique à mi-chemin du droit international et de l'État souverain, était telle qu'elle permettait aux individus de l'invoquer directement devant les tribunaux, si nécessaire à l'encontre des prescriptions du droit national. Le principe de la loyauté communautaire oblige les États membres à assurer la pleine réalisation de l'ordre juridique communautaire.

La conjugaison de ces deux éléments a entamé la crédibilité démocratique de l'Union. Les institutions n'ont pas évolué au même rythme que la croissance des compétences supranationales. Alors que la nature et le volume des politiques exercées par l'Union européenne rendent une légitimation démocratique toujours plus nécessaire, les

*Suite à la page suivante*

## LE TRAITÉ DE LISBONNE

**Avec le Traité de Lisbonne du 13 décembre 2007, de nombreuses réformes institutionnelles sont introduites. Ce «traité modificatif» n'est pas encore en vigueur. Deux pays parmi les 27 Etats membres doivent encore ratifier le texte (l'Irlande qui l'a refusé par référendum le 18 juin 2008 et la République tchèque, dont le Président est réputé eurosceptique, mais où la procédure de ratification a été entamée en décembre 2008). Le Traité de Lisbonne paraît toutefois dans de meilleures dispositions que son prédécesseur, le Traité de Constitution Européenne (TCE), pour voir le jour. En effet, les trois-quarts des pays qui n'avaient pas ratifié le TCE ont déjà ratifié le Traité modificatif. Sur le plan démocratique et dans la mesure où le Traité de Lisbonne reprend l'essentiel du TCE, il apparaît très critiquable, sous l'angle du parallélisme des formes, que le texte n'ait pas été adopté par voie référendaire (en particulier pour la France et les Pays-Bas dont les populations avaient rejeté le TCE au printemps 2005). Faillie que les opposants au TCE de droite, comme de gauche, souverainistes ou partisans d'une Europe plus sociale, ont d'ailleurs dénoncée.**

*Jean Tschopp*

## LE CONSEIL

**L'organigramme des institutions européennes relève d'équilibres complexes, en particulier au regard du «triangle institutionnel», autrement dit de la répartition des fonctions législatives entre le Conseil, le Parlement et la**

**Commission. Le Conseil rassemble les Ministres des Etats membres. Premier des paradoxes, le Conseil est investi de la fonction législative, cas échéant, conjointement avec le Parlement. En outre, sa fonction exécutive lui permet**

**d'impulser et d'orienter la politique de l'Union ; il peut aussi décider de la création d'autres organes et arrête le budget conjointement avec le Parlement. Sa spécificité relève de ce que Georges Scelle appelait son «dédoulement**

**fonctionnel», puisqu'il agit à la fois comme un organe communautaire et comme un organe exécutif de l'Etat qu'il représente.**

*Jean Tschopp*

DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

ministres regroupés au sein du Conseil restent les principaux législateurs dans l'UE, et leurs décisions s'imposent à leur parlement respectif en vertu de la qualité du droit européen. L'influence croissante du Parlement européen ne permet pas encore de compenser la perte de pouvoir des parlements nationaux, et les gouvernements des États membres restent maîtres des politiques de l'Union.

UN CADRE À AMÉLIORER – DES POLITIQUES À INFLUENCER

Pourtant, les institutions de l'Union européenne sont appelées à évoluer. En cas d'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, les pouvoirs du Parlement européen seront renforcés. Des débats fondamentaux attendent le prochain Parlement (voir encadré). Pour donner un contenu politique à l'Union européenne, il faut cependant que les partis, nationaux et européens, montrent la volonté de traiter et

de débattre des questions principalement «européennes», ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. Parmi les causes du désintérêt pour les élections européennes, on a souvent cité le cadre national des élections européennes, l'absence de médias trans-européens et de langue commune pour le continent. La faiblesse

structurelle des partis politiques européens qui ne nomment pas les candidats et ne peuvent déterminer les thèmes de campagne des partis nationaux en est une autre. En fin de compte, la carrière au Parlement européen est trop souvent vue comme une voie de garage pour personae non gratae de la scène politique nationale (au revoir Rachida Dati!).

Personne ne songe sérieusement à dissoudre l'UE.

Or, jusqu'à présent, la concrétisation du marché commun européen a principalement été le fait d'élites technocratiques regroupées autour de la Commission



et de la CJCE. Pour dépasser ce «déficit démocratique», il s'agit de réorienter le projet européen en renforçant les compétences du Parlement. Il est dès lors de la responsabilité de la gauche européenne d'accepter que certaines questions se résolvent au niveau européen. Cette responsabilité revêt deux dimensions: accepter de travailler en direction d'une démocratie parlementaire européenne, et accepter d'utiliser le cadre européen pour peser sur les politiques de l'UE. Une Union sans institutions démocratiques n'est pas viable; des institutions démocratiques sont faites pour être utilisées. Le repli sur la subsidiarité n'empêchera pas l'exercice des libertés économiques. «L'Europe sociale» implique pour l'UE des compétences en matière sociale, et le développement des politiques sociales par les acteurs concernés. C'est à la gauche européenne de construire l'Europe de ses vœux.

LE PARLEMENT

Le Parlement européen a attendu 1979 pour introduire le suffrage universel direct. Avec le Traité de Lisbonne, le nombre d'eurodéputés plafonnera à 751 (selon une grille de répartition qui va de 96 parlementaires pour l'Allemagne, à un seuil ne descendant pas en dessous de 6, pour les États les moins peuplés, comme Malte). Doté d'un pouvoir général de délibération, il peut à tout moment examiner des questions qu'il juge importantes et exerce un contrôle politique sur la Commission (approbation de la nomination de ses membres et motion de censure). À la faveur de l'élargissement progressif des procédures de codécision du Conseil et du Parlement, le Parlement voit ses pouvoirs renforcés pour l'approbation des actes communautaires. Parallèlement enfin, un Protocole au Traité de Lisbonne attribue des pouvoirs aux Parlements nationaux en les associant plus étroitement au fonctionnement, voire au contrôle de l'Union. La durée d'examen des actes législatifs communautaires par les Parlements nationaux passe à huit semaines. Enfin, sur avis motivé d'un tiers de l'ensemble des voix attribuées aux Parlements nationaux, tout projet d'acte législatif violant le principe de subsidiarité (selon lequel, la Communauté n'intervient pas sans compétence exclusive ou si l'objectif envisagé ne peut être atteint par les États membres) devra être réexaminé.

Jean Tschoopp

LA COMMISSION

Le Traité de Lisbonne prévoit de modifier la composition de la Commission dès 2014, actuellement composé d'un commissaire par État membre. À partir de cette date, le nombre de commissaires totalisera les deux tiers des États membres, selon un système de rotation strictement égal, tenant compte des aspects démographiques et géographiques des États. Tantôt «gardienne des traités», tantôt «organe d'initiative», tantôt exerçant des fonctions d'exécution et de gestion, la Commission apparaît comme le moteur de l'Union. Enfin, au sein du triangle institutionnel, la Commission propose les actes qui seront ensuite transmis au Conseil et au Parlement pour décision.

Jean Tschoopp

Arnaud Thiéry

BOLKESTEIN - LA GRANDE ET LA PETITE PORTE

Le Parlement européen décidait en 2006 de renoncer au «principe du pays d'origine» en matière de droit du travail dans le cadre de la directive dite «Bolkestein» sur les services. Concrètement, les États membres devaient rester libres de fixer les conditions de travail pour leur territoire si un prestataire de service installé dans un autre État membre offrait ses services sur leur territoire.

Fin 2007, la CJCE a estimé que des actions syndicales menées en vue d'obliger des entreprises installées dans d'autres États membres à respecter les conditions de travail de l'État où elles emploient effectivement des travailleurs pouvaient violer les libertés fondamentales du Traité. Motif: une autre directive (sur le détachement des travailleurs) prévoit que les entreprises qui détachent

des travailleurs ne doivent respecter que les conditions minimales en vigueur dans l'État où elles exercent. La Confédération européenne des syndicats a annoncé sa volonté de rouvrir, au Parlement, le débat sur cette seconde directive pour obtenir le respect de Conventions collectives par toutes les entreprises, également celles qui détachent des travailleur-euse-s.

AT

## DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

# Le Manifeste du Parti socialiste européen est à côté de la plaque

Instance de coordination des partis socialistes et sociaux-démocrates d'Europe, le Parti socialiste européen (PSE) a adopté un programme de campagne pour les européennes de 2009. Lecture critique.

Par Jean-Jacques Chavigné,  
Démocratie et socialisme

Le manifeste du PSE, adopté à Madrid le 1er décembre 2008 et fournissant le programme du PSE pour les élections européennes à venir, n'est en rien une réponse à la hauteur de la situation à laquelle se trouve confrontée l'Europe. D'abord parce que le Manifeste du PSE affirme, dès la première page, que «l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, après ratification par tous les États membres, donnerait à l'Europe plus de moyens pour mener, face à nos problèmes, une action démocratique, transparente et efficace». Cet appui au traité de Lisbonne indique, d'emblée, les étroites limites du Manifeste. L'appel à la démocratie est particulièrement malvenu en France qui a repoussé le Traité Constitutionnel Européen par 54,67 % des suffrages en 2005. Alors que le traité de Lisbonne a exactement le même contenu que le TCE.

L'annonce de «la fin de l'ère néolibérale des marchés sans régulation crédible» est dénué de

tout sens dans le cadre d'un traité garantissant (article 3) que la «concurrence n'est pas faussée», ce qui est la définition même du néolibéralisme. L'affirmation que



PHOTOLOGIE DU MOUVEMENT SOCIAL

«l'euro a protégé très efficacement nos économies européennes dans cette crise financière mondiale» alors que l'Union européenne est la zone la plus touchée après les États-Unis, a quelque chose de surréaliste. La prétention à faire du budget européen l'outil de l'amélioration du niveau de vie, du soutien, de la cohésion et de la croissance dans toute l'Europe est dérisoire quand on sait que le traité de Lisbonne limite ce

budget à 1,27 % du PIB européen, dans le meilleur des cas.

## MESURES EN TROMPE L'ŒIL

Les mesures préconisées contre le retour d'une nouvelle crise financière ne diffèrent guère de ce que propose Sarkozy. Rien sur l'interdiction de la «titrisation» qui a permis l'épidémie des «subprimes», rien sur les produits dérivés ou l'effet levier qui ont démultiplié les ravages de la spéculation financière. Rien surtout sur le nécessaire rétablissement de la part salariale dans le partage des richesses créées chaque année alors que l'accroissement de la part des profits est la cause essentielle de la crise financière

Ce n'est donc pas un hasard si le projet (très en deçà de ce que défendait le Parti socialiste français lors des dernières élections européennes) ne propose pas un salaire minimum (Smic) européen mais se contente de proposer un «Accord Européen sur les salaires, garantissant un salaire égal à travail égal et prévoyant l'établissement d'un salaire mini-

mum décent dans tous les États membres, soit par la loi, soit par la négociation collective». Un Smic par État et non un Smic commun, atteint par étapes, à tous les États européens.

La volonté de parvenir «à l'égalité des sexes en Europe» est positive. Mais avec le traité de Lisbonne et la primauté donnée au marché, ce principe pourrait facilement se retourner au détriment des femmes. Il suffit pour s'en persuader de constater comme la Cour de justice a interprété ce principe en autorisant le travail de nuit des femmes.

## QUE FAIRE?

Le Manifeste du PSE préconise un cadre européen pour les services publics alors que l'Union européenne ne reconnaît pas les services publics mais simplement la forme allégée des «Services économiques d'intérêt général» (SIEG). Pourquoi, surtout, passer sous silence le fait qu'il faudrait abroger, pour garantir des services publics dignes de ce nom, la directive McGreevy qui (contre le vote des députés européens du Parti socialiste français) met à mal les services publics existants en reprenant à son compte 70 à 80 % de la directive Bolkestein?

Ce n'est qu'en modifiant le traité de Lisbonne que les propositions du PSE auraient des possibilités d'aboutir. Le plus efficace serait donc de ne pas laisser se refermer la lourde porte blindée du traité de Lisbonne et de soutenir le «non» du peuple irlandais, ultime obstacle à sa ratification. Ultime levier, aussi, pour obliger (à la lumière de la conséquence de la crise financière et de la remise en cause de la toute-puissance du marché), à réviser le traité de Lisbonne dans un sens qui permettrait aux propositions du Manifeste du PSE de devenir réalité.

## LE PSE: UN SOCIALISME PAR EN HAUT

Contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, le PSE n'est pas véritablement un parti politique, mais une instance de coordination des partis socialistes et sociaux-démocrates nationaux. En 1957 s'établit une «Confédération des partis socialistes de la Communauté européenne» au sein de laquelle les dirigeants des partis nationaux peuvent se rencontrer. En 1992, avec la signature du traité de Maastricht qui prévoit la création de «partis politiques européens», la confédération se transforme en «Parti des socialistes européens», puis

en 2001 en «Parti socialiste européen».

Ces changements de nom néanmoins n'amènent pas d'accroissement de la démocratie partisane. Le PSE reste une instance de coordination des dirigeants nationaux/ales (et du groupe parlementaire européen) mais ne connaît pas de prise directe avec les militant·e·s de base. En fait, le PSE n'a pas de militant·e·s.

Pour les élections européennes de 2009, le PSE a lancé l'idée d'un statut de «militant du PSE» qui correspond à ceci: «Les militants du PSE partent en campagne partout en Europe – dans la rue et en

ligne – et ils échangent informations et points de vue. Ils prennent part aux réunions et aux activités du PSE comme le Conseil du PSE de 2007. Ils organisent des jumelages, écrivent des blogs et posent leurs questions aux représentants politiques européens de haut niveau sur le site web du PSE.»

Bref, les «militant·e·s» sont chargés de répandre la bonne parole venue d'en haut... Pas étonnant que le PSE soit le fer de lance de la dérive droitière de la social-démocratie européenne.

RF

## DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

# La Confédération européenne des syndicats

*L'organisation faïtière régionale des centrales syndicales européennes est la Confédération européenne des syndicats (CES) fondée en 1973. En l'état, il n'y a hélas pas grand chose à en espérer...*

Par Dan Gallin

La CES a remplacé les organisations régionales de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), historiquement de tendance socialiste, et de la Confédération mondiale du Travail (CMT), ex-chrétienne, essentiellement catholique, insignifiante sauf en Belgique. Par la suite, les syndicats communistes ou ex-communistes d'Italie (CGIL), d'Espagne (Commissions ouvrières), du Portugal (CGTP) et de France (CGT) ont rejoint la CES. Politiquement, la CES préfigurait ainsi la Confédération syndicale internationale (CSI), organisation faïtière mondiale créée en novembre 2006 (PdG n°51); pour résumer: un maximum d'unité sur un minimum de contenu, la politique du plus bas dénominateur commun.

Au départ, la CES recouvrait toute l'Europe occidentale. L'Union syndicale suisse, ainsi que les centrales syndicales de Norvège et d'Islande y sont donc depuis le départ. L'élargissement vers l'Est après l'effondrement du bloc soviétique, a été plus difficile. Une structure compliquée a été inventée par la CSI et la CES pour couvrir l'ensemble de l'Europe géographique: c'est le Conseil régional paneuropéen (CRPE) qui comprend la CES et les syndicats des pays de l'Est qui n'en sont pas encore membres, tout en étant membres de la CSI (voir encadré).

## AU SERVICE DE L'UE

A part cela, à quoi sert la CES? Si l'on se fie à son site internet ([www.etuc.org](http://www.etuc.org)), elle a été créée «dans le but de travailler, au niveau transfrontalier, avec les institutions de l'Union européenne». Bien sûr, pour défendre les intérêts des travailleur/euse-s, mais pour ce qui est de la méthode, c'est bien le travail de représentation dans les institu-

tions de l'UE qui est prioritaire. En fait, l'existence même de la CES n'est pas concevable sans l'UE, qui lui a fourni sa raison d'être («promouvoir le modèle social européen et œuvrer au développement d'une Europe unifiée de paix et de stabilité»), son idéologie (le nationalisme européen, se substituant tant aux nationalismes des pays qu'à l'internationalisme ouvrier), et son financement (approximati-



vement 70% du budget, notamment pour financer les CEE et le travail de formation). Mentionnons encore l'existence de l'Institut syndical européen ([www.etui.org/research\\_fr](http://www.etui.org/research_fr)) qui fait un excellent travail de fond.

La culture de lutte syndicale est étrangère à la CES, qui est profondément engluée dans l'idéologie du «partenariat social», promu par le «dialogue social» (idéologie et vocabulaire du Traité de Rome, fondateur de l'UE, qui reflète dans le domaine social l'influence du corporatisme catholique). Entre temps, le «modèle social européen» que la CES est censé défendre est sérieusement mis à mal par les décisions de la Cour de justice européenne qui ont établi une hiérarchie des valeurs, privilégiant les prétendus droits du patronat au dépens de ceux des travailleur/euse-s et des syndicats.

## PEU D'ACTIONS

Que va faire la CES? Des manifestations sont prévues

à Berlin, Bruxelles, Madrid et à Prague du 14 au 16 mai, mais sur la crise («priorité aux citoyens»), pas sur les droits syndicaux. C'est pourtant d'abord là qu'il aurait fallu se battre, avec tous les moyens disponibles.

Depuis 1993, la CES a convoqué seize manifestations ou «journées d'action». Elles consistent à rassembler plusieurs milliers de travailleurs pendant une journée, avec drapeaux et banderoles, pour scander des slogans (tremblez, patrons!). Il n'y a pas encore eu d'action syndicale européenne de plus de deux jours, jamais de grève européenne organisée par la CES, jamais le moindre manque de courtoisie à l'égard de gouverne-

ments travaillistes ou social-démocrates (ou d'autres) occupés à démanteler la protection sociale et les droits syndicaux au nom du «marché».

Que faut-il en attendre? Pour l'instant, rien. C'est quand les membres de ses confédérations les plus importantes se seront mis en mouvement, et que les confédérations ne pourront pas faire autrement que de les suivre, que la CES commencera à bouger à son tour. Ne retenons pas notre souffle.

## À LIRE:

*Corinne Gobin: L'Europe syndicale, Editions Labor, Bruxelles, 1997.*

*Georges Debunne: Les syndicats et l'Europe, Editions Labor, Bruxelles, 1987.*

## DES STRUCTURES COMPLEXES

La structure de la CES comprend également douze fédérations sectorielles (par secteurs d'activité, par exemple métaux, transports, agroalimentaire, etc.). Elles font pendant aux Fédérations syndicales internationales (FSI), également organisées par secteurs, dont elles sont dans la plupart des cas les organisations régionales européennes. A noter cependant que les FSI sont indépendantes et ne font pas partie des structures de la CSI, contrairement aux fédérations sectorielles de la CES qui font partie de sa structure et qui, dans la mesure où elles pourraient avoir une autonomie politique dans la CES, ne s'en servent pas.

L'importance des fédérations réside surtout dans leur fonction de coordination des comités d'entreprise européens (CEE), établis en vertu d'une législation de l'UE dans les entreprises transnationales dépassant une certaine taille, fonction qu'elles partagent avec les FSI. Ces comités, constitués par des représentant-e-s des travailleur/euse-s de toutes les filiales d'une même entreprise dans différents pays. Ils/elles ont des pouvoirs limités: en principe, leur fonction se borne à être «informé-e-s» et «consulté-e-s». En fait, ils servent de cadre institutionnel à des discussions entre syndicats (dans la plupart des cas) et les directions des entreprises qui servent souvent à résoudre des problèmes. Dans la mesure où ils prennent ainsi un caractère de négociation et aboutissent à des accords, ces discussions pourraient préfigurer une forme de négociation collective internationale.

## DOSSIER: DEMOCRATIE EUROPÉENNE

## Le combat de l'adhésion est-il de gauche?

*Le débat, même au sein de la gauche, est loin d'être clos concernant l'opportunité ou non de se battre pour une adhésion de la Suisse à l'Union Européenne. Jean-Claude Rennwald, en pro-européen convaincu, explique en quoi les idéaux de gauche seraient mieux portés par un engagement pour l'adhésion, plutôt que par l'isolement.*



**Pages de Gauche: Le combat pour l'adhésion à l'Union Européenne est-il de gauche?**

**Jean-Claude Rennwald:** Il est de gauche dans la mesure où sur le plan européen, il y a un certain nombre de droits sociaux qui existent et qui n'existent pas en Suisse. Par exemple, on peut citer les législations sur le temps partiel, la formation ou encore les possibilités offertes aux salariés en cas de licenciements. Malheureusement, il faut aussi admettre que cette Europe sociale est en recul, avec certains arrêts qui ont été adoptés récemment, et qui remettent profondément en question des principes fondamentaux que nous défendons à gauche: un même salaire pour tous sur un même lieu de travail, par exemple.

**Justement, dans une optique d'adhésion, comment peut-on alors combattre les reculs sociaux?**

Bien sûr il y a des cas où nous devons avaler certaines pilules. Par exemple, le taux minimum de TVA de 15% n'est pas directement négociable. Toutefois, il sera certainement possible d'obtenir une longue période

de transition. De plus, on pourrait affecter les recettes de cette taxe socialement, par exemple pour l'assurance maladie.

Pour le reste, il est extrêmement important que les partis socialistes d'Europe et syndicats se mettent à devenir plus internationalistes. Il existe certes des structures communes, mais pour l'essentiel, les politiques sont avant tout nationales, ce qui est un handicap vraiment important pour reconstruire une Europe plus

sociale. La situation est criante lorsque l'on s'intéresse aux élections européennes: le débat reste souvent très focalisé sur des questions nationales. Voici une douzaine d'années, les travailleurs du groupe Renault s'étaient mis en grève dans plusieurs pays européens, pour protester contre la fermeture de Renault-Vilvorde, en Belgique. Cela n'avait malheureusement pas suffi, mais avait tout de même permis l'émergence d'une conscience syndicale européenne.

**Et une adhésion de la Suisse pourrait aider à internationaliser les mouvements?**

Même si la coopération entre gauche et syndicats, entre Suisse et Europe, existe, il y a une barrière très claire qui est établie car nous sommes à l'extérieur. Une adhésion, suivie de volontés politiques, pourrait intensifier les relations.

**Comment faudrait-il mener le combat de l'adhésion selon toi?**

J'ai une position un peu iconoclaste sur le sujet, qui est parfois mal perçue à gauche. En effet, je pense qu'il faudrait arrêter de monter dans le train des

accords bilatéraux. Il ne faut pas créer de nouveaux accords (je ne parle pas des accords existants), car ceux-ci profitent essentiellement à l'économie. En bloquant ces accords, nous pourrions contraindre l'économie à monter dans le bateau. Par exemple, à l'ONU, lors de la première votation sur l'adhésion, le monde économique était timide, et n'a pas très activement soutenu. La victoire lors de la deuxième votation est principalement due au fait qu'ils ont finalement décidé de faire un pas. Dans le cas de l'Europe, ils feront difficilement ce pas s'ils obtiennent satisfaction uniquement au travers d'accords bilatéraux. Nous devons donc contraindre les milieux économiques à se battre pour l'adhésion, sans leur donner une porte de sortie qui les avantage sans profiter à la population. De plus, j'ajouterais que tout ce qu'il se passe actuellement autour du secret bancaire montre justement qu'un obstacle important avancé par la droite tombe. Et des concessions fiscales devront se faire même si nous restons hors de l'Europe.

**Comment fédérer la gauche aujourd'hui divisée derrière l'objectif de l'adhésion?**

Il faut savoir qu'avec l'intégration, on aurait un accès complet au marché européen, avec des retombées positives sur l'emploi en Suisse. Mais surtout, il ne faut pas oublier que de nombreux progrès en Suisse se sont faits par le haut. Certains cantons avaient des législations sur le travail, alors que d'autres n'en avaient pas, ce qui a favorisé le dumping social. C'est grâce à une législation fédérale que ces problèmes ont pu être combattus. De tels progrès sont eux aussi possibles au niveau européen.

De plus, et c'est très important, nous subissons déjà de nombreuses décisions euro-

péennes, sans pouvoir y participer. Trois quarts des messages fédéraux nous disent que nous devons nous harmoniser avec l'Europe... et nous n'avons rien à dire dessus! Si nous étions à l'intérieur, nous pourrions donner notre avis et surtout influencer ces choses.

Enfin, il ne faut pas oublier l'importance de l'Europe au niveau de la politique de sécurité. Les pays maintenant membres ne sont plus en guerre depuis 1945, et cela n'est pas un progrès négligeable. En somme, malgré ses défauts actuels, le modèle européen est bien plus social que le modèle américain ou asiatique, mais il faut se mettre ensemble pour le défendre.

**Justement, est-ce crédible de penser à une adhésion rapide de la Suisse à l'UE?**

Cela est très difficile à dire. Rappelons nous simplement que l'histoire connaît parfois certaines accélérations, et je n'exclus pas que cela se manifeste dans un avenir pas trop éloigné.

**Pour finir, selon toi, l'Europe idéale, c'est quoi?**

Une Europe politique, citoyenne, sociale et écologique. Pour y arriver, il faudra déjà renforcer les droits et les compétences du Parlement européen. Peut-être que l'Europe ne sera jamais véritablement un État à proprement parler, mais elle doit être moins diluée. En plus, actuellement, le budget de l'Europe est vraiment infime et donc ses compétences sont très faibles par rapport aux États. Un renforcement des personnes réellement pro-européennes, et surtout une gauche solide et internationale pourront abattre ces obstacles pour construire une véritable Europe sociale.

*Propos recueillis par Samuel Bendahan*

# Pas question de faire l'impasse sur les obligations sociales!

*Qui acquiert aujourd'hui une entreprise faillie reprend automatiquement ses employé-e-s restant-e-s, les contrats de travail existants et les créances des salarié-e-s échues avant le transfert de l'entreprise. Or, il sera question de tirer un trait sur presque tout cela si le Département fédéral de justice et police (DFJP) parvient à imposer ses vues dans le cadre de la révision de la loi sur les poursuites et faillites (LP). Mais l'Union syndicale suisse (USS) rejette énergiquement cette révision.*

Par Doris Bianchi, secrétaire centrale de l'USS

Le DFJP veut réviser la LP. Ses propositions visent en particulier la procédure concordataire, ou d'assainissement. Mais le droit du contrat de travail est aussi concerné.

L'USS est surprise de voir qu'alors que nous sommes dans une grave récession économique, on se lance dans une révision qui fait aussi peu cas des intérêts des salarié(e)s. En cas d'insolvabilité, les prescriptions en vigueur offrent déjà une protection insuffisante à ces derniers. Par exemple, l'obligation de négocier un plan social en cas de licenciement collectif fait défaut. Contrairement aux autres créanciers, les salarié-e-s sont même doublement concerné-e-s par la crise et l'insolvabilité de leur employeur. D'une part, en tant que créanciers, leurs arriérés de salaire et leurs salaires futurs sont menacés. De l'autre, ils risquent de perdre leur emploi, leur revenu économique étant ici alors en jeu. Lors de l'élaboration du projet, on a accordé beaucoup trop peu d'attention à ce dernier aspect.

## DES DROITS TOUT SIMPLEMENT GOMMÉS!

L'USS rejette ce projet, car les propositions faites visent à affaiblir la position des salarié-e-s. Selon l'avant-projet, le transfert automatique des rapports de travail en cas de reprise d'entreprise serait exclu durant le sursis concordataire, ainsi que dans le cadre d'une faillite ou d'un concordat par abandon d'actifs. L'acquéreur d'une entreprise faillie ne devrait ainsi plus reprendre les collaboratrices et col-

laborateurs restants ou pourrait modifier sur-le-champ les conditions de travail.

De plus, concernant les créances des salarié-e-s échues avant le transfert de l'entreprise, la responsabilité solidaire de l'ancien employeur et du nouvel acquéreur de l'entreprise tomberait. L'acquéreur devrait ainsi répondre uniquement des créances des salarié-e-s repris-es. Qui plus est, en cas d'assainissement, les droits de participation du personnel seraient limités. En résumé, ces modifications proposées permettraient au nouvel acquéreur de gommer purement et simplement les droits acquis des salarié-e-s concerné-e-s... qui deviendraient ainsi les din-

## DES VISÉES PUREMENT IDÉOLOGIQUES

Mais comment donc le DFJP est-il arrivé à de telles propositions? Il «argumente» en prétendant que le transfert automatique des rapports de travail empêcherait des assainissements. Or, l'affirmation selon laquelle l'application de l'article 333 CO rendrait les assainissements plus difficiles, voire impossibles ne repose sur aucune preuve empirique, même embryonnaire. Par contre, le but visé ici est clair: il s'agit de donner plus de poids à la liberté des employeurs. Les assainissements, qui ne sont possibles que si les créances échues des salarié-e-s ne doivent pas être payées, sont aussi très problématiques d'un point de vue économique. Ils grèvent en effet excessivement l'assurance-chômage à travers les indemnités en cas d'insolvabilité et débouchent fréquemment sur de nouveaux assai-

nissements. Que le législateur entende même favoriser des assainissements aussi bancals est choquant.

Au demeurant, le droit suisse du contrat de travail offre, de par sa flexibilité, suffisamment de possibilités pour adapter les conditions de travail en cas de changement d'employeur. La pratique montre en outre qu'en cas de

transferts d'entreprises, des accords entre le nouvel et l'ancien employeur ainsi que les partenaires sociaux sont tout à fait courants. L'encouragement de faire des accords entre les partenaires sociaux est en effet la seule amorce constructive de solution pour favoriser des assainissements.

Article reprise de USS-Info

## LA ROSE



Il y a parfois des bonnes nouvelles dans le brouillard épais des mesures de droite. Le projet de gratuité des transports publics pour les jeunes à Lausanne, mesure-phare lors des élections communales 2006, fait partie des progrès réjouissants. Prévoyant la gratuité pour les écolier/ère-s habitant à plus d'un kilomètre de l'école, et des prix réduits pour les autres et pour les jeunes jusqu'à 20 ans, ce préavis ose contredire le principe selon lequel il est nécessaire de faire payer les usager/ère-s pour qu'ils/elles aient conscience de la valeur de la prestation qu'on leur offre. Oscar Tosato ose lancer une dynamique non-marchande, celle de la gratuité: tout ce que fait une société ne doit pas être soumis à la logique de l'achat et de la vente. L'école gratuite est acquise. Les transports pourraient suivre. Après... tout le reste!

Alain Dilbergot

## LE POING



Depuis le 26 avril et le renversement de la majorité à Neuchâtel, le Conseil d'État genevois est à nouveau le seul en Suisse dont la majorité est nominalement de gauche (deux verts et deux socialistes face à trois bourgeois). Nominale-ment. Parce que grâce à David Hiler, président vert de l'exécutif, le plan de relance cantonal présenté fin avril comprend des mesures fiscales qui ne feraient pas rougir un libéral: introduction d'un bouclier fiscal à 60% du revenu, baisse d'impôts visant notamment et de façon assumée «les revenus supérieurs – entre 10'000 et 20'000 francs» (Le Courrier du 30 avril). Ce projet n'a rencontré, au Grand conseil, que l'opposition des socialistes, les verts ayant voté le paquet en bloc, que ce soit par fidélité à leur magistrat ou en raison d'un réel penchant à droite – ce qui revient au même en l'espèce. L'ensemble du paquet d'allègements fiscaux va coûter près de 350 millions. En gros, alors que le reste du plan, avec des investissements intelligents, signale une volonté d'action publique forte, le volet fiscal nous assure que l'Etat ne sera plus en mesure d'agir d'ici quelques années...

Alain Dilbergot

# Sauver le service public postal!

**La Poste poursuit sa politique de démantèlement du réseau d'offices de poste. En annonçant au début de l'année sa volonté de supprimer 500 nouveaux offices, soit 20% du réseau, le Géant jaune trahit sa mission de service public. Mais c'est compter sans la vaste réaction populaire suscitée par le Syndicat de la Communication.**

Par Didier Page, Vice-président du Syndicat de la Communication

La Poste a supprimé 1500 offices de poste ces dernières années, mais la volonté de la direction du Géant jaune de démanteler le réseau postal semble inextinguible. A la fin janvier, elle annonçait ainsi sa décision de «réexaminer» 500 nouveaux offices de poste - soit 20% du réseau actuel - dans les trois ans. Ce qui signifie en réalité: fermetures certaines. Et remplacement éventuel par une agence (le guichet postal à l'épicerie du village), où la palette des prestations postales est réduite, ou par le service à domicile, qui ne fonctionne que pour les personnes qui restent chez elles toute la journée.

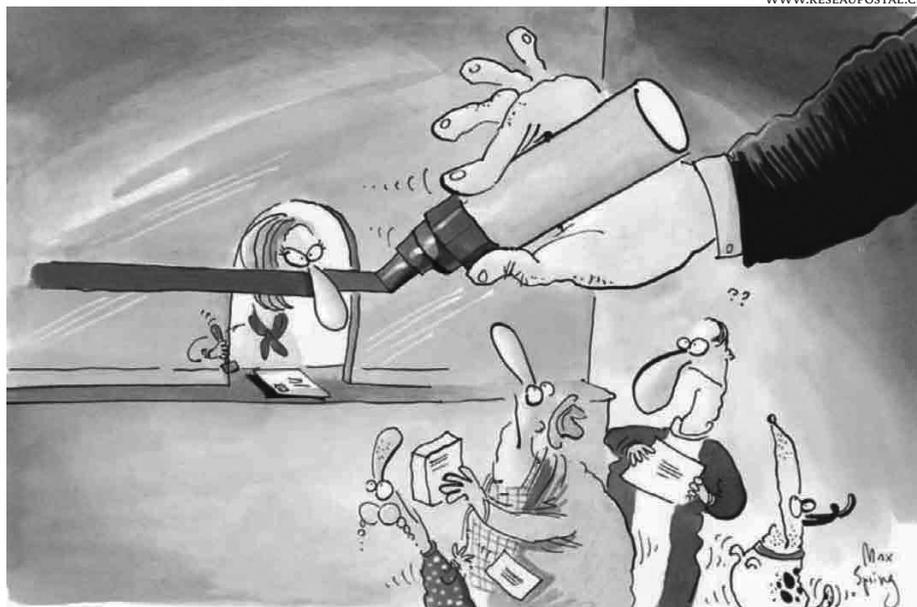
Sous la pression du Syndicat de la Communication et de sa campagne de mobilisation de la population (pétition sous [www.reseaupostal.ch](http://www.reseaupostal.ch)) ainsi que des communes menacées, la Poste s'est résignée à publier, le 15 avril, la liste des offices concernés (une liste ramenée à 420 offices). Et le nouveau président du conseil d'administration de la Poste, Claude Béglé, a notablement modifié le discours postal, en exprimant les réticences que lui inspire ce démantèlement. Mais, depuis lors, les premiers offices ont déjà fermé leurs portes et les annonces de fermeture prochaine de tel ou tel bureau se succèdent, démontrant que ces paroles ne sont pour l'heure pas traduites en actes concrets.

A l'appui de ce déman-

... «Mettre au coeur de la réflexion sur l'avenir de la Poste non plus l'idéologie néolibérale, mais bien le service public!» ...

tèlement à marche forcée, la Poste invoque la future (et encore hypothétique) libéralisation totale du marché postal et la nécessité consécutive de réduire

les coûts du réseau pour régater contre ses futurs concurrents. Un défaitisme incompréhensible. D'autant que, sous l'angle strict de l'économie d'entreprise,



cette stratégie est absurde, car elle consiste à affaiblir le principal avantage concurrentiel que la Poste pourrait faire valoir sur un marché totalement libéralisé, à savoir son vaste réseau de proximité avec la clientèle.

Mais l'enjeu fondamental n'est pas dans ce fourvoiement stratégique de la Poste. Il réside bien plutôt dans le choix du prisme à travers lequel l'on va décider de l'avenir postal. Le Conseil fédéral, la droite et la direction de la Poste fondent toutes leurs réflexions et décisions sur la base d'une libéralisation prétendument inéluctable du marché. Avec pour conséquence un affaiblissement constant de la qualité du service public pour la très grande majorité des usager/ère-s, comme vient encore de le démontrer une vaste étude de l'Union européenne sur les conséquences des politiques de libéralisation et de privatisation des services publics ([www.pique.at](http://www.pique.at)).

Pour les usager/ère-s ordinaires de la Poste, pour les

petites et moyennes entreprises, pour les régions périphériques, mais aussi pour les employé-e-s de la Poste, qui depuis dix ans paient le prix de ces restructu-

lation, à distance raisonnable dans toutes les régions, et à un prix abordable, une large palette de prestations de qualité. C'est n'est qu'une fois ces principes posés qu'il convient de fixer les conditions nécessaires à leur respect.

Dans ce contexte, la campagne du Syndicat de la Communication n'a pas pour seul but de s'opposer à l'actuel plan de démantèlement du réseau postal. Il s'agit tout autant de susciter un large mouvement populaire, syndical, politique et associatif en faveur d'un service public postal généreux et de qualité. Ce qui passe, à

tout le moins, comme le montrent les piteux exemples étrangers de libéralisation totale du marché, par le maintien d'un monopole résiduel sur les lettres.

Il est urgent de renverser cette logique et de mettre au cœur de la réflexion sur l'avenir de la Poste non plus l'idéologie néolibérale, mais bien le service public que nous voulons: un service public postal qui fournit à toutes les catégories de la popu-

## RÉSOLUTION AU GRAND CONSEIL VAUDOIS

**Le Canton de Vaud ne fait pas exception dans la perspective d'analyse décidée par la Direction du géant jaune. En effet, ce ne sont pas moins de 50 offices qui sont visés. La plupart sont situés dans des régions rurales (principalement Jura-Nord Vaudois et Gros-de-Vaud). Le 21 avril dernier, le Grand conseil vaudois a accepté une résolution appelant le Conseil d'Etat à s'opposer à la poursuite de la fermeture des offices de poste, malgré une attaque frontale de la droite libérale qualifiant ladite résolution ainsi que son dépositaire, de conservateur. Outre cet élément, la résolution en question poursuit deux autres buts: maintenir un réseau postal universel réparti équitablement sur tout le territoire et créer un rapport de force face à la Direction générale en soutenant les communes dans leurs négociations en vue de trouver des solutions raisonnables. Une interpellation a également été déposée afin de connaître au mieux la réaction du Conseil d'Etat face aux menaces de fermeture de 50 bureaux.**

Nicolas Rochat, député

# Quand la loi devance les moeurs



Le conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de modification du code civil dont l'objectif est d'octroyer l'autorité parentale conjointe aux parents non mariés et divorcés. Il s'agit d'un pas législatif important vers une répartition égalitaires des tâches parentales. Le fait d'inscrire l'autorité conjointe comme principe est un pas vers une reconnaissance de la responsabilité partagée des deux parents envers leurs enfants.

Il paraît sensé que la survenue d'un divorce ne soit pas nécessairement sanctionnée par la fin du couple parental, c'est-à-dire la perte de l'autorité par l'un des parents. D'autant plus qu'un divorce ne modifie en rien les obligations des parents à l'égard de leurs enfants. Présumer de la perte du rôle parental à cette occasion, même si cela se réalise au final, semble ainsi contraire à une volonté d'impliquer les deux

parents dans les tâches parentales.

Bien sûr, il ne s'agit pas non plus d'être angélique. La répartition des tâches parentales est aujourd'hui dramatiquement inégalitaire, les femmes en assumant la très grande majorité. Et une modification du code civil ne suffira pas à transformer ces inégalités. Ainsi la volonté législative est largement en avance sur la réalité.

C'est ce paradoxe probablement qui a heurté certain-e-s et déclenché des réactions tout aussi paradoxales (voir encadré). Les conflits liés au divorce sont évidemment majeurs et la question de l'autorité parentale confiée à la mère par défaut, si les parents ne sont pas d'accord, est un levier significatif dans ce contexte. Mais les mouvements qui croient défendre les femmes font totalement fausse route si cette défense doit consister en la protection d'une fonction parentale qui leur est de toute façon dévolue.

C'est bien en faisant croire que le deal est équitable que nous sommes toujours dans cette répartition inégalitaire du travail domestique. Les femmes gardent travail domestique et autorité parentale, tandis que les hommes paient au rabais ce double travail. Et le lobby des pères n'est pas largement constitué d'hommes qui veulent assumer à part égale ce travail. Sans vouloir

mésestimer ceux qui sont sincères dans leurs revendications, ce mouvement se compose d'une bonne partie de personnes avec un comportement violent envers leur ex-épouse, qui ne supporte pas de ne plus contrôler la vie d'autres humains, ainsi que de ceux dont le combat réel cible la rétribution financière du travail domestique des ex-femmes, la pension alimentaire, de même que certains tenants d'un discours masculiniste nauséabond.

Ces revendications mixtes ont certainement contribué à la proposition du projet d'auto-

rité parentale conjointe. Et heureusement cette modification ne répond pas aux demandes injustifiées qui nuiraient à la sécurité physique et financière des mères et des enfants. Mais si cette disposition ne porte pas à préjudice, il reste nécessaire de réfléchir à d'autres mesures pour amener efficacement à la répartition du travail parental. D'ici là, il est judicieux d'introduire le principe d'autorité conjointe, même précocement, afin de signifier le principe d'égalité.

Stéphanie Pache

## FSS: ALIBI DU PSS

**Les Femmes socialistes suisses (FSS) ont déclaré que la situation actuelle quant à l'autorité parentale était meilleure que le projet et justifié cette position par un argumentaire hors sujet sur l'appauvrissement des femmes divorcées. Puis elles ont amené une proposition de contrat parental. A se demander si elles ont bien lu le projet, car il prévoit l'autorité conjointe pour les parents non mariés et le devoir de s'entendre sur la prise en charge parentale. Tant que les enfants ne sont pas menacés, de quel droit l'Etat irait s'ingérer dans les choix de personnes qui ont précisément choisi de ne pas le mêler à leur vie commune?**

**Plus grave que ces doutes sur les compétences des FSS, il est totalement inadmissible que le PSS abandonne toute les questions touchant de près ou de loin à l'égalité aux FSS. Les FSS n'ont elles que des revendications mineures et essentialistes. Impossible de défendre une position socialiste intégrant la lutte féministe car l'égalité hommes-femmes est reléguées à un sujet mineur, à la fois par la non-place qu'on lui donne au PSS et par le fait que celles qui en parlent doivent se limiter à ce sujet.**

SP

# Assurance Invalidité: qui abuse?

La 5ème révision de l'assurance invalidité a permis la création d'un système de lutte contre les fraudes. Il s'agissait de répondre aux attaques de l'UDC contre les «abus» à l'aide social. Pour ce faire, on a repris les méthodes de l'UDC et considéré les bénéficiaires de l'assurance invalidité comme des suspects en puissance.

Après 6 mois d'introduction de ce dispositif, l'Office fédéral des assurances sociales vient de tirer un premier bilan

trionphaliste de son action. Les médias ont suivi sous le titre «Succès de l'AI dans la lutte contre la fraude». Il est vrai que les chiffres annoncés sont impressionnants: 25 millions économisés. Mais le diable se cache dans les détails...

Ces 25 millions sont une extrapolation sur la longue durée des sommes débusquées. En réalité le dispositif a permis une économie de 1,5 millions seulement. Rappelons quelques chiffres. Il y a 250'000

bénéficiaires de l'AI environ. 1400 dossiers ont été considérés comme suspects (soit 0.0056%), sur ces 1400 dossiers, 80 ont vu les soupçons confirmés (soit 0.00032% du total des bénéficiaires de l'AI) et sur ces 80, seuls 15 ont été découverts grâce au travail des inspecteurs (source: communiqué de presse OFAS 20.4.2009)!

Evidemment l'OFAS dans son communiqué n'a pas rappelé les chiffres annoncés une année auparavant (source TSR

17.12.2007) soit un budget pour la lutte contre la fraude de 5 millions de francs permettant de financer 30 inspecteurs. Y'a pas à dire, si on veut renflouer les caisses de l'Etat mieux vaut engager des inspecteurs fiscaux qui traqueront la fraude des riches. Le rapport coût/bénéfices y est au moins positif.

RF

# Le cinéma comme acte militant

*Moritz de Hadeln est une figure incontournable du paysage cinématographique suisse et européen. Il a notamment fondé le festival «Vision du réel» de Nyon. Rencontre.*

**Pages de gauche: D'où viennent tes valeurs de gauche?**

**Moritz de Hadeln:** On ne peut pas dire que mes convictions viennent d'un événement particulier, ou encore uniquement de mon entourage ou ma famille. Au contraire, il s'est construit au travers de nombreuses expériences.

**En quoi la diversité de tes expériences t'a donc donné l'envie de t'engager?**

Il y a une anecdote pour chacune d'entre elles. Dès mes études, en philosophie, j'ai eu l'occasion d'apprendre les théories de Marx, ce qui m'a parfois valu les foudres d'une partie de mon entourage. J'ai également

été beaucoup inspiré par des personnages comme Jaurès ou Blum. Ensuite, et je pense que c'est un des éléments les plus déterminants, j'ai été amené à réaliser, puis à visionner de nombreux documentaires. Chacun d'entre eux est une occasion d'avoir un angle de vue sur un problème de société. La somme de toutes ces «visions du réel» est à même de soulever une puissante volonté d'engagement. Mais il ne faut pas surestimer l'impact des documentaires: s'ils peuvent puissamment renforcer des convictions, ouvrir les yeux et donner des arguments, ils ne suffisent pas à forger les valeurs de quelqu'un. Il faut déjà avoir fait un pas pour vraiment accepter ce qu'un docu-

mentaire peut apporter.

La création du festival de films documentaire de Nyon a également été un élément important, d'autant plus qu'il s'est fait en période de guerre froide et de guerre du Vietnam.

En plus de cela, des valeurs de gauche s'acquièrent aussi en faisant certains choix moraux.

**Aurais-tu des exemples? En d'autres mots, comment tes convictions se sont-elles traduites au travers de ton activité de documentariste et de directeur de festivals?**

Je pourrais donner de nombreuses anecdotes. J'ai toujours dénoncé le fascisme et la guerre froide, et défendu par exemple les droits des minorités sexuelles. Lors de mon passage à Berlin, j'ai soutenu la création du «Gay Teddy Bear», un prix décerné par un jury gay et lesbien, destiné à récompenser des films de qualité traitant de la thématique de l'homosexualité. Le trophée représente un ours, en référence au prix donné dans le cadre de la Berlinale, qui trône sur un pavé du type de ceux de Mai 68. Alors que cette remise de prix a commencé de façon modeste, elle est aujourd'hui un véritable événement dans le cadre du festival et est aussi une extraordinaire soirée. Nous pouvons penser que cela est plutôt anodin aujourd'hui, mais au moment de sa création, un tel événement a suscité de nombreuses critiques.

J'ai aussi dénoncé les pressions politiques opérées par le gouvernement de Berlusconi. Je me suis battu pour la liberté artistique du festival de la Mostra de Venise lorsque je l'ai dirigé. Ayant refusé de donner un passe-droit à un film que le ministre de la Culture Giuliano Urbani a voulu imposer au festival, ce dernier a mis son veto au renouvellement de mon mandat, malgré l'avis hautement favorable du conseil d'administration et de l'association des auteurs de

films, et malgré l'accueil positif des médias.

**Quels films du moment conseillerais-tu à tout militant de gauche?**

Premièrement, j'ai eu un véritable coup de cœur pour le film «l'encerclement», qui a été primé cette année au festival «Visions du Réel» de Nyon. Je pense que tout militant de gauche devrait voir ce film, malgré sa relative longueur qui pourrait en effrayer certains. Un autre film, plus connu en suisse, mais que je trouve particulièrement courageux est «La Forteresse» de Fernand Melgar.

J'ai beaucoup aimé le film «Manufacturing Consent» avec Noam Chomsky. Enfin, j'apprécie beaucoup la chaîne de télévision ARTE, où l'on passe encore de très bons documentaires comme «Le Monde selon Monsanto» qui a fait pas mal de bruit ces derniers temps.

**Quel message donnerais-tu à celles et ceux qui veulent s'engager?**

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'histoire, ni celle de l'unité. Je suis toujours un peu déçu de voir à quel point la gauche a tendance à se diviser plutôt qu'à s'unir. Je pense qu'il faut dépasser le mythe de la Suisse invincible, de cette tour d'ivoire, et commencer à s'intéresser plus à ce qui se passe en dehors de nos frontières. Alors que nous vivons dans une société qui me semble de plus en plus apolitique, nous avons besoin d'une vision internationaliste. En comprenant les échecs du passé, je suis sûr que la gauche, et ses nouveaux militants, pourront construire un avenir meilleur, et je sais que la culture et le cinéma pourront contribuer à rendre les gens conscients du monde qui les entoure.

*Propos recueillis par Samuel Bendahan*

## PORTAIT D'UN RÉALISATEUR ENGAGÉ



**Moritz de Hadeln est né le 21 décembre 1940, en Grande-Bretagne. Il a grandi à Florence, une ville qui l'a profondément marqué, mais il vit aujourd'hui à Gland (VD) après une vie résolument internationale. Il a acquis la nationalité suisse en 1986.**

**Moritz de Hadeln était d'abord photographe, puis réalisateur de films documentaires.**

**Il est en particulier connu pour avoir fondé avec sa femme Erika, le festival du film documentaire de Nyon en 1969, aujourd'hui appelé «Visions du Réel». Il a fortement influencé le paysage cinématographique européen, ayant notamment été directeur des prestigieux festivals de Berlin (Berlinale), de Locarno et de Venise (la Mostra). Il a beaucoup contribué au développement de la renommée de ces festivals, particulièrement dans le cas de Locarno, dont il a accompagné les premiers pas sur la Piazza Grande et de Berlin. Il a aussi été membre d'un nombre considérable de jury au travers du monde, dans des villes comme Damas, Moscou, Montréal ou Téhéran.**

**Dans ses choix culturels comme dans ses convictions et son engagement, il porte dans son cœur les valeurs de la gauche, dénonçant volontiers un certain embourgeoisement de la gauche «traditionnelle». Au long de sa vie, il a encouragé la diffusion des idéaux socialistes, se battant pour la liberté d'expression, en particulier culturelle, pour dénoncer les injustices et la corruption.**

**Il est actuellement membre du comité de la section de Gland du Parti socialiste, combinant ainsi un engagement local, avec une vie véritablement internationale et internationaliste.**

# «Mon socialisme à moi est fraternel, profondément généreux et humain»

*Grecque d'origine, Eva Gloor est arrivée en Suisse en 1954. Âgée aujourd'hui de 75 ans, elle a consacré sa vie au militantisme, au sein du mouvement syndical d'abord, puis au Parti socialiste, au sein du mouvement féministe et dans l'humanitaire. Elle a été conseillère communale durant 38 ans et est, encore aujourd'hui, présidente de l'AVIVO Renens.*

**Pages de gauche: Quel a été l'événement déclencheur de ton engagement?**

**Eva Gloor:**

Avant mon mariage, je travaillais comme infirmière à l'Hôpital cantonal. Les infirmières étaient très mal payées (moins de 1000.- par mois), alors qu'elles avaient une responsabilité importante dans le domaine médical. Nous étions la main droite des docteurs, mais notre travail n'était pas reconnu. Toutes mes collègues se plaignaient de nos conditions de travail, mais personne ne lutait vraiment pour les améliorer. J'ai cherché à contacter les syndicats et me suis finalement plainte auprès de la VPOD. Mon engagement a donc été d'abord syndical pour améliorer les conditions de travail et le salaire des infirmières. A ce moment-là, il ne m'était pas possible de faire de la politique en étant étrangère. C'est après mon mariage avec Jean-Philippe Gloor que je suis entrée au Parti socialiste de Renens.

**Quelles étapes ont marqué ta vie politique et associative?**

J'ai arrêté de travailler comme infirmière à mon mariage. Mon mari disait qu'il gagnait assez pour deux. Mon travail à l'Hôpital m'a tout d'abord manqué. J'adorais vraiment ce métier. Mais au final, le travail bénévole a rempli ma vie. Le fait de n'avoir pas eu d'enfants et de ne pas travailler m'a permis de m'engager au Parti et dans de nombreuses associations! De plus, mon mari et moi tirions à la même corde. Quand je lui demandais ce qu'il pensait d'un engagement supplémentaire dans une nouvelle



association, il disait «si tu peux le faire, fais-le!»

Une des plus belles périodes a été mon engagement d'abord dans les Jeunesses socialistes, et peu après aux Femmes socialistes. Ça a été des années

très formatrices pour moi. Nous organisons de multiples séances pour nous former sur l'histoire du mouvement socialiste et syndical ainsi que sur la manière de s'exprimer par écrit et par oral. Nous étions forts à l'intérieur du Parti. Nous mettions la pression sur les élus et les têtes du PSV!

L'introduction du droit de vote sur le plan cantonal en 1959 a été une des premières grandes victoires des femmes vaudoises. Pouvoir mettre un bulletin de vote dans l'urne, a été un événement incroyable pour moi!

Au sein du Parti socialiste vaudois, j'ai contribué à la création du groupe des Femmes socialistes, et sous ma présidence, le groupe s'est transformé en commission égalité du PSV. Une des plus belles récompenses de mon engagement a été la création du bureau vaudois de l'égalité entre hommes et femmes dans les années 80.

J'ai aussi participé à la création de l'ASLOCA à Renens et je suis encore très engagée à l'AVIVO.

Grâce à mon beau-père, Ernest Gloor, vice-président de la Croix-Rouge internationale, j'ai en outre rencontré Edmond Kaiser qui rêvait de créer une organisation humanitaire pour venir en aide aux enfants meurtris. J'ai ainsi contribué à créer Terre des Hommes et je suis partie à plu-

sieurs reprises en mission dans l'Extrême-Orient pour eux. Grâce à ma belle-famille, j'ai rencontré des personnes incroyables.

**Quelles convictions ont guidés ton engagement?**

J'ai conservé la foi en l'idéal socialiste durant toutes ces années d'engagement. Pour moi, pour être un bon militant, il faut être loyal et modeste aussi. Il ne faut pas s'engager pour mettre en avant sa personne mais pour contribuer au mouvement socialiste! Quand tu te mets sur une liste électorale, tu prêtes ton nom au Parti.

Je crois en le débat politique. Il est normal que nous ne soyons pas toujours d'accord à l'interne. Mais il faut se bagarrer à l'intérieur du Parti et être unis vis-à-vis de l'extérieur. C'est de cette manière que le socialisme sera plus fort!

**Des personnalités politiques ont-elles particulièrement influencé ta vision de la société et ton militantisme?**

Hélène Monastier, une socialiste chrétienne, féministe, pacifiste, que j'ai eu le bonheur de rencontrer.

La grande féministe Simone de Beauvoir et la philosophe Simone Weil.

Paul Golay, un journaliste, polémiste redoutable et grand socialiste vaudois ainsi qu'Alice, sa fille que j'ai eu le bonheur de rencontrer.

Edmond Kaiser, fondateur de Terre des Hommes.

Je pourrais encore citer Pierre Ceresole, Romain Rolland, Charles Rosselet et Edmond Privat.

Sans oublier Jean-Philippe, mon mari, l'homme de vie, idéaliste et grand militant, fils d'Ernest Gloor, un autre éléphant

du socialisme vaudois.

**Comment analyses-tu l'évolution politique? Qu'est-ce qui t'inquiète le plus dans cette évolution?**

Sur le plan de la liberté d'expression, il y a une nette amélioration... Nous ne sommes plus obligés de nous cacher pour faire des réunions de socialistes comme dans le passé!

Mais sur bien d'autres thématiques, on recule! La société est de plus en plus individualiste. Chacun vit sa vie dans sa petite bulle. Par exemple, une manifestation de 500 personnes pour le 1er Mai aurait été inconcevable à l'époque. La peur de l'étranger augmente, les libertés syndicales sont encore bafouées et le libéralisme est toujours plus fort.

Au sein de la gauche, mon grand chagrin est de voir à quel point on a perdu notre base ouvrière. Avant, on trouvait beaucoup d'ouvriers sur les listes. Le PS est devenu plus intello et nous avons perdu notre force ouvrière. Cela dit, cette période correspond aussi à des grands avancées sur le plan de l'égalité hommes-femmes, avec notamment la création des planning familiaux et le débat sur la décriminalisation de l'avortement.

**Quel message voudrais-tu transmettre aux nouvelles générations engagées?**

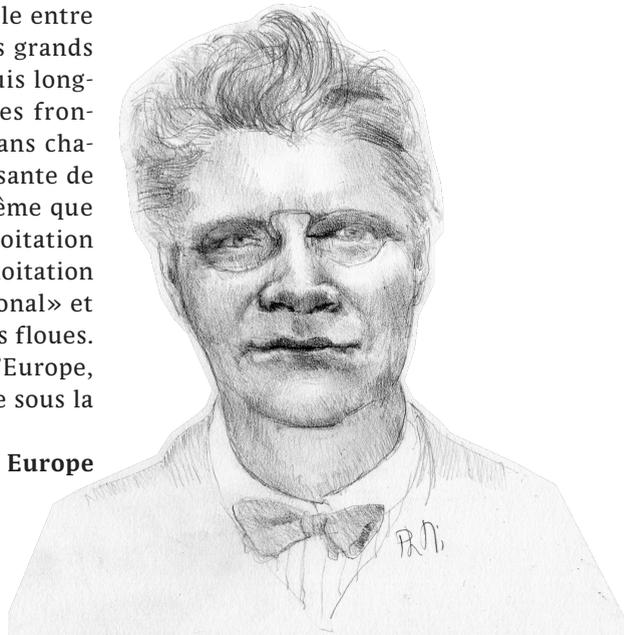
Le respect de l'autre, quel qu'il soit et la tolérance! Il faut croire en l'idéal socialiste et rester humble, se battre pour le Parti, pour ses idées et non pour sa personne. Mon socialisme à moi est fraternel, profondément généreux et humain.

*Propos recueillis par Line Rouyet*

# Edo Fimmen (1881 - 1942)

«Les fondements d'une entente internationale entre les employeurs sont déjà en place. La plupart des grands groupes industriels dans différents pays ont depuis longtemps étendu leurs sphères d'intérêts au delà des frontières nationales et même au delà des océans. Dans chaque pays nous pouvons constater l'injection croissante de capital étranger dans le capital national, alors même que le capital étranger et national s'allient pour l'exploitation des pays où le capital est insuffisant, et pour l'exploitation de lointaines colonies. La notion de «capital national» et «d'industrie nationale» deviennent de plus en plus floues. Il semble bien que le grand rêve des Etats-Unis d'Europe, pour de longues années à venir, ne se réalisera que sous la forme d'une atroce caricature, "Europe S.A."»

Labour's Alternative - The United States of Europe or Europe Limited» (1924)



*Eduard Carl Fimmen, dit «Edo» (Amsterdam 18 juin 1881 - Curnavaca, Mexique 14 décembre 1942), était un syndicaliste néerlandais. Il a été secrétaire générale de la confédération syndicale internationale (1919-1923) et surtout secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport jusqu'à sa mort (ITF 1919-1942). Il a mené un combat pour l'émancipation ouvrière et la lutte anti-fasciste tout en promouvant une ligne socialiste de gauche, internationaliste et combative, au sein du mouvement syndical international.*

## agenda

**Jusqu'au 31 mai**  
Défenseurs et défenseuses des droits humains – témoigner à tout prix  
Exposition d'Amnesty International. *Pepperdine University, Marc-Dufour 15, Lausanne*

**27 mai**  
Quelles difficultés pour les femmes migrantes?  
Conférence avec Anne-Catherine Ménétrey et Marianne Huguenin.Org. Coordination Asile. *20h00, Salle Léon Michaud, Château, Yverdon-les-Bains*

**4 juin**  
Assises de la coopération au développement Org. Fedevaco. *13h45, Casino de Montbenon, Lausanne*

**6 juin**  
I compagni (les camarades). Film sur une grève des ouvriers d'une usine de textile en 1905. *21h00, Cinémathèque Suisse, Casino de Montbenon, Lausanne*

**11 juin**  
L'Europe forteresse: des frontières qui tuent!  
Conférence de Julia Dubois. Org. Coordination Asile. *20h00, Salle Léon Michaud, Château, Yverdon-les-Bains*

JAB  
CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi:

Pages de gauche

Case postale 7126 - 1002 Lausanne

# Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

## Paroles européennes

«La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.»

*Robert Schumann, déclaration du 9 mai 1950, Quai d'Orsay, Paris*

«Cette union européenne ne peut pas se fonder seulement sur les bonnes volontés. Des règles sont nécessaires. Les événements tragiques que nous avons vécus, ceux auxquels nous assistons, nous ont peut-être rendus plus sages. Mais les hommes passent, d'autres viendront qui nous remplaceront. Ce que nous pourrions leur laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle, qui disparaîtra avec nous ; ce que nous pouvons leur laisser, ce sont les institutions.»

*Jean Monnet, Discours, Strasbourg, 11 septembre 1952.*

«C'est aussi d'Europe qu'est partie cette série de troubles nationalistes épouvantables déclenchés par les Teutons dès leur arrivée au

pouvoir et que nous avons vus au XXe siècle. La paix a été ainsi troublée et les perspectives de l'humanité entière réduites à néant. [...] Ces horreurs peuvent d'ailleurs encore se répéter. Mais il y a un moyen d'y parer et si la grande majorité de la population de nombreux Etats le voulait, toute la scène serait transformée comme par enchantement et en peu d'années. L'Europe [...] vivrait aussi libre et heureuse que les Suisses le sont aujourd'hui. En quoi consiste ce remède? Il consiste à recréer la famille européenne, cela dans la mesure du possible, puis de l'élever de telle sorte qu'elle puisse se développer dans la paix, la sécurité et la liberté. Il nous faut édifier une sorte d'Etats-Unis d'Europe.»

*Winston Churchill, discours à l'université de Zurich, 19 septembre 1946.*

«Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le vénérable arbitrage d'un grand sénat souverain qui sera à l'Europe ce que le parlement est à l'Angleterre, ce que la diète est à l'Allemagne, ce que l'assemblée législative est à la France.»

*Victor Hugo, Discours d'ouverture au Congrès de la Paix, Paris, le 9 août 1849.*